

Des sacs fournis par la collectivité pour présenter les déchets ménagers collectés en porte à porte

Pendant la période de confinement la communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie a autorisé les usagers qui n'avaient plus de sacs translucides ou jaune à utiliser des sacs achetés dans le commerce.

En effet, les pôles territoriaux et de nombreuses mairies ont été fermées et l'approvisionnement en sacs fournis par la collectivité n'a pu être maintenu.

Désormais, les usagers collectés en porte à porte peuvent de nouveau se procurer ces sacs et nous leur demandons de les utiliser pour présenter leurs déchets ménagers.

Les sacs achetés dans le commerce ne seront plus collectés à partir du 1^{er} juillet 2020.

Pour rappel, les modes de collecte sont les suivants :

Pôles territoriaux du Mortainais et de Saint Hilaire du Harcouët :

- Les ordures ménagères doivent être présentées en sacs translucides,
- Les déchets recyclables doivent être acheminés vers les points d'apport volontaires.

Pôle territorial de Saint James Pontorson :

Ancienne communauté de communes de Saint-James

- Les ordures ménagères doivent être présentées en sacs translucides,
- Les déchets recyclables doivent être présentés en sacs translucides jaunes.

Ancienne communauté de communes de Pontorson

- Les ordures ménagères doivent être présentées en bacs fournis par la collectivité,
- Les déchets recyclables doivent être présentés en sacs translucides jaunes.

Pôle territorial du Val de Sée :

- Les ordures ménagères doivent être présentées en sacs translucides,
- Les déchets recyclables doivent être acheminés vers les points d'apport volontaires (à l'exception de la commune de Brécey où les déchets recyclables doivent être présentés en sacs translucides jaunes).



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
**MONT SAINT-MICHEL
NORMANDIE**

Pôle territorial d'Avranches :

Ancienne communauté de communes de Sartilly

- Les ordures ménagères doivent être présentées en sacs translucides,
- Les déchets recyclables doivent être acheminés vers les points d'apport volontaires.

Ancienne communauté de communes d'Avranches (secteur en porte à porte)

- Les ordures ménagères doivent être présentées en sacs fournis par la collectivité,
- Les déchets recyclables doivent être présentés en sacs translucides jaunes.

Pour tous renseignements contacter le service déchets :

Tél. : 02 33 68 68 96 E-mail : service.dechets@msm-normandie.fr

Situé au Pôle territorial de Saint-James / Pontorson

1 rue Maxime de Coniac – 50240 Saint-James

www.msm-normandie.fr